

Date de convocation : 07/12/2020

Date d'affichage : 17/12/2020

**Séance du 15 décembre 2020 à 19 heures.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

**Nombre de conseillers :**

Elus : **11**

En exercice : **11**

Présents : **10**

Absents : **01**

Présents : BELINGHERI Christine, FLAMMIER Gisèle, GENOUX Joël, RAFFIN Vincent, RODEGHIERO Chantal, SERVIERE Martine, BOUCHET Anne-Laure, Olivier CARRON, CORNELOUP Alain

Absents : GLADCZUK Nathalie,

Secrétaire de séance : BELINGHERI Christine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

---

**Complément de l'ordre du jour :**

Le Maire propose au Conseil Municipal compte tenu de la nécessité, de traiter, de modifier et de compléter l'ordre du jour prévu, notamment pour :

- Ajout d'une délibération : Modalité d'octroi d'un cadeau au personnel pour implication et travaux complémentaires pendant la période de pandémie Covid-19

---

Point n° 1 de l'ordre du jour

---

**Délibération n°2020-46 : Remplacement d'un agent en congés maladie**

**Le Maire,**

**Expose** aux membres du Conseil qu'en application de l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités et établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour effectuer le remplacement d'un agent momentanément indisponible en raison d'un congé maladie, d'un congé maternité ou parental.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire à pouvoir procéder au recrutement et à signer tout contrat contractuel de travail temporaire, ainsi que tout autre document nécessaire (avenants, contrats...) afin de palier le remplacement d'un agent momentanément indisponible en raison d'un congé maladie, d'un congé maternité ou parental.

Vote : à l'unanimité

---

**Délibération 2020-47 : Refus du transfert de pouvoir de police du maire sur la compétence voirie à la Communauté de Communes Cœur de Savoie**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Indique** approuver le choix de Monsieur Le Maire dans son refus de transfert du pouvoir de police du maire sur la compétence voirie à la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Vote : à l'unanimité

---

**Délibération 2020-48 : Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au budget communal****Le Conseil Municipal,**

Après sollicitation de M. Le Maire, et après en avoir délibéré, et selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Autorise** Monsieur le Maire dans l'attente de l'adoption du budget primitif **2021**, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

Conformément à l'article L.1612-1, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers seront inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Vote : à l'unanimité

---

**Délibération 2020-49 : Demande de subvention classe découverte pour l'école de Châteauneuf****Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte qui aura lieu du 29 mars au 2 avril à Tence pour les élèves de l'EI5.

Cette participation pour les 4 élèves de Villard d'Héry serait de **70 € par enfant soit un montant total de 280€.**

Vote : à l'unanimité

---

**Délibération n° 2020-50 : Modalité d'octroi d'un cadeau au personnel pour implication et travaux complémentaires pendant la période de pandémie Covid-19****Le Conseil Municipal,**

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, décide de :

- **Valider** le principe d'un cadeau offert à la secrétaire de mairie dans la limite de 800€ compte tenu de son implication et notamment des travaux complémentaires de la Secrétaire de Mairie, effectués depuis le début de la pandémie du Covid-19,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision, y compris le remboursement du dit cadeau à la personne qui en aura effectué l'achat,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonie » du budget général.

Pour information :

La consultation concernant la pose de photovoltaïque sur le toit de la mairie n'a pas obtenu de réponse.

Fin de la Séance du 15 décembre 2020

Les présents

Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents
Eric SANDRAZ		Olivier CARRON		Chantal RODEGHIERO	
Christine BELINGHERI		Anne Laure BOUCHET		Martine SERVIERE	
Alain CORNELOUP		Nathalie GLADCZUK		Vincent RAFFIN	
Joël GENOUX		Gisèle FLAMMIER			

Délibérations : 2020-46 à 2020-51